

ANNEXE
LISTE DES POSTES À EXIGENCES PARTICULIÈRES ET À PROFIL
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

I. POSTES A EXIGENCE PARTICULIÈRE POURVUS PAR UNE COMMISSION DE SÉLECTION (participation au mouvement).....	2
II. POSTES A PROFIL (hors mouvement).....	40

I. POSTES A EXIGENCE PARTICULIÈRE POURVUS PAR UNE COMMISSION DE SÉLECTION (participation au mouvement)

Table des matières

I. POSTES A EXIGENCE PARTICULIÈRE POURVUS PAR UNE COMMISSION DE SÉLECTION (participation au mouvement).....	2
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE A MISSION DÉPARTEMENTALE : ARTS VISUELS – LANGUES VIVANTES – ÉDUCATION MUSICALE – MATHÉMATIQUES – SCIENCES – eps – numerique - francais..	3
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE.....	5
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE NUMÉRIQUE.....	6
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DES INSPECTEURS EN CHARGE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE (Nord-Est ou Sud-Ouest).....	7
COORDINATEUR DES ECOLES A MAFATE.....	9
DIRECTEUR D'ÉCOLES A MAFATE.....	11
ADJOINT EN CENTRE DE LECTURE ÉCRITURE.....	13
ADJOINT AU CENTRE PLEC « PARLER, LIRE, ÉCRIRE, COMPTER ».....	14
CHARGÉ.E DE MISSION LANGUE VIVANTE.....	15
RÉFÉRENT DE BASSIN LANGUE VIVANTE ET CULTURE RÉGIONALE.....	16
CHARGE DE MISSION AU CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (CASNAV).....	18
PROFESSEUR DES ÉCOLES EN UPE2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS) EN COLLÈGE.....	20
DÉLÉGUÉ USEP.....	21
ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE (ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN MILIEU MIXTE, ASSOCIANT SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET ÉCOLE).....	23
ENSEIGNANT SUR POSTE TSA (UEA-UEMA-UEEA/ULIS TSA) (TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE) (PRE-ÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE).....	25
ENSEIGNANT EN DISPOSITIF RELAIS (CLASSE ET ATELIER) - EN COLLÈGE.....	26
ENSEIGNANT EN CENTRE PÉNITENTIAIRE.....	27
ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ CHARGE DE L'AIDE À DOMINANTE RELATIONNELLE EN CMPP, à L'ALEFPA, A SAINT-PAUL ET AU CMPP HENRI WALLON A SAINT-DENIS.....	28
ENSEIGNANT EN DISPOSITIF INTÉGRÉ THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (DITEP).....	29
ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ACCUEILLANT LES ADOLESCENTS EN RUPTURE SCOLAIRE.....	31
ENSEIGNANT RÉFÉRENT.....	33
PROFESSEUR FORMATEUR / PROFESSEURE FORMATRICE EN EDUCATION PRIORITAIRE – 1ER DEGRÉ.....	38

**CONSEILLER PÉDAGOGIQUE A MISSION DÉPARTEMENTALE : ARTS VISUELS – LANGUES VIVANTES –
ÉDUCATION MUSICALE – MATHÉMATIQUES – SCIENCES – EPS – NUMERIQUE - FRANCAIS**

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants répartis sur tout le département</i> 9741078D : pour connaître le lieu d'affectation et celui d'exercice, se rapprocher de chaque copilote.
	PROFIL	Être enseignant(e) du 1 ^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF, expert(e) dans l'un des domaines cités (option correspondante du CAFIPEMF) Le conseiller pédagogique à vocation départementale est un enseignant maître formateur qui dispose d'un champ d'expertise, attesté par une option de CAFIPEMF. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, dont il reçoit une lettre de mission. Il exerce ses activités à l'échelon départemental et appartient à l'équipe des conseillers pédagogiques dont les actions sont coordonnées par les IEN en charge des missions arts et culture, langues vivantes, EPS, mathématiques, sciences, numérique et français.
	COMPÉTENCES ATTENDUES	La mission départementale du conseiller pédagogique départemental requiert une expertise quant à l'analyse des pratiques professionnelles, des connaissances didactiques et pédagogiques. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré et dans les différents domaines. Il doit faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication et de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande disponibilité et une grande mobilité.
	MISSIONS	Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Le conseiller pédagogique à vocation départementale travaille à la mise en œuvre des programmes et des orientations nationales et académiques. Il est une personne ressource pour les circonscriptions, il coopère avec les différents partenaires en accord avec IEN de référence.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Les enseignants détenteurs du CAFIPEMF dans l'une des options prévues qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à La Réunion ou dans un autre département, sont dispensés de passer l'entretien.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i> <i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	Philippe EUGENE – Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale Téléphone secrétariat IENA : 0262 48 14 54 Azzedine FRAHETIA – Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Sainte Marie (Education Artistique et Culturelle) Téléphone secrétariat : 0262 53 73 77 Jean-Noël CHAFFRE – Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint Denis 5 (Mathématiques) Téléphone secrétariat : 0262 94 02 50

	<p>Marie-Nadège CANTALIA-TEGALI – Inspectrice de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint Denis 3 (Langues Vivantes Etrangères – Langue vivante Régionale) Téléphone secrétariat : 0262 21 14 24</p> <p>Philippe MESPOULHE – Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint Leu (Sciences et EDD) Téléphone secrétariat : 0262 34 70 81</p>
--	---

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALISTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants répartis sur tout le département</i> 1 poste par circonscription à minima
	PROFIL	Être enseignant(e) du 1 ^{er} degré, titulaire du CAFIPEMF . Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale dont il est le collaborateur direct.
	COMPÉTENCES ATTENDUES	La mission de conseiller pédagogique de circonscription requiert des connaissances pédagogiques et réglementaires actualisées. Il doit posséder les connaissances relatives à la formation des enseignants et plus généralement la formation pour adulte, en lien avec la polyvalence du premier degré. Il doit faire preuve d'une grande rigueur professionnelle, d'une maîtrise des outils informatiques, de capacités de communication et de travail en équipe, de travail en partenariat. Le poste nécessite également une grande écoute et une grande disponibilité.
	MISSIONS	Principalement pédagogique, ses missions s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans son champ d'expertise, le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets pédagogiques innovants. En lien avec les IEN des circonscriptions concernées, il contribue à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales. Il accompagne et soutient la mise en œuvre de projets et les actions pédagogiques dans les écoles et apporte son expertise pour veiller à ce que les projets de partenariats soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Les enseignants détenteurs du CAFIPEMF et qui ont déjà exercé les fonctions, à titre définitif, de conseiller pédagogique, à La Réunion ou dans un autre département, sont dispensés de passer l'entretien.
	CONDITIONS DE NOMINATION	PEPAP : Poste à exigence particulière. Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	Philippe EUGENE– Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale Téléphone secrétariat IENA : 0262 48 14 54

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE NUMÉRIQUE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants implantés en circonscription</i></p> <p>Interventions dans toutes les écoles de la circonscription concernée (voir circulaire du mouvement 2023-2024)</p>
	PROFIL	<p>Enseignant(e) du 1^{er} degré ayant développé une solide expérience des usages pédagogiques du numérique dans sa pratique de classe et/ou dans des actions de formation. Des compétences techniques avancées en informatique sont nécessaires.</p> <p>Bonne maîtrise de la démarche de projet, aisance dans le travail en équipe, ouverture aux actions de partenariales.</p>
	MISSIONS	<p>Dans le cadre de la politique académique, le conseiller pédagogique pour le numérique (CPC N) joue un rôle essentiel pour la généralisation des usages du numérique à l'école.</p> <p>Le CPC N contribue à l'appropriation professionnelle de ces outils par les enseignants. L'action de formateur du CPC N auprès des différents acteurs, outre les missions d'un conseiller pédagogique généraliste dont il a l'expertise, a pour double finalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intégration professionnelle de ces outils par les enseignants au service de l'ensemble des domaines ou disciplines, • l'usage par les élèves dans le quotidien de la classe, afin qu'en quittant l'École Primaire, ils maîtrisent les compétences du socle commun, en particulier celles du domaine 2 sur les méthodes et outils pour apprendre. <p>Sur le terrain, dans les écoles de la circonscription, auprès des enseignants, et le cas échéant, des partenaires institutionnels de l'école, le CPC N exerce ses fonctions, sous l'autorité de l'IEN et dans le cadre du programme de travail de la circonscription.</p> <p><i>Membre du réseau académique des ERUN et CPC Numérique, il contribue également à la réflexion départementale dans le cadre de réunions et de groupes de travail pilotés par l'IEN chargé du numérique et coordonnés par le Conseiller Numérique pour le premier degré.</i></p>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>La détention du CAFIPEMF option numérique est particulièrement attendue. L'absence du CAFIPEMF entraîne une affectation à titre provisoire.</p> <p>La détention du CAFIPEMF et un avis favorable de la commission ad hoc entraîne l'affectation à titre définitif sur le poste.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</p>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	<p>Mickaël TSANG-CHIN-SANG – Inspecteur éducation nationale, chargé du Numérique Educatif pour le 1D, circonscription de Saint Louis</p> <p>Téléphone secrétariat : 0262 26 11 90</p>

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DES INSPECTEURS EN CHARGE DE L'ÉCOLE INCLUSIVE (NORD-EST OU SUD-OUEST)		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>971708N : Circonscription Inspection École Inclusive Nord-Est (2 postes) située 43, boulevard Léopold Raimbaud à St-Denis.</p> <p>9741560C : Circonscription Inspection École Inclusive Sud-Ouest (2 postes N°12435-41341) située sur la commune du Tampon (adresse géographique à venir)</p>
	PROFIL	<p>Le CPC auprès de l'IEN École Inclusive doit avoir une connaissance réelle et actualisée des problématiques de l'adaptation et de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans une logique « école inclusive ».</p> <p>Son action est localisée sur une des deux zones: Nord-Est ou Sud-Ouest.</p>
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité de l'IEN École Inclusive, il (elle) sera chargé(e) des missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription</u> : <p>Aide et conseil aux équipes dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des textes réglementaires concernant les enseignements liés à l'adaptation, et au milieu du sanitaire, du social et du médico-social ; - de la mise en œuvre des enseignements dans les établissements spécialisés ; - des dispositifs collectifs (ULIS école, collège, lycée, UE, UEE) ; - dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire ; <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>formation</u> : <ul style="list-style-type: none"> - suivi des enseignants des circonscriptions Ecole Inclusive (nord-est / sud-ouest), - suivi des néo titulaires, - suivi des stagiaires CAPPEI, - suivi des maîtres de la circonscription en difficulté ou qui en font la demande, - formations pédagogiques (propositions, conception, suivi) à destination des enseignants de la circonscription, - participation (propositions, conception, interventions, suivi) aux divers stages organisés par la circonscription École Inclusive, - suivi d'établissements, de structures (SEGPA, MECS, milieu pénitentiaire, établissements médico-sociaux, sociaux, sanitaires, RSMA...), de dispositifs (projets pédagogiques, enseignements...), - suivi à la demande des enseignants scolarisant des élèves handicapés en milieu ordinaire, - participation et/ou animation de divers groupes de travail, - représentation de l'IEN École Inclusive dans diverses instances.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Enseignant(e) titulaire d'un CAEEA ou d'un CAFIPEMF (obligatoire pour une nomination à titre définitif).</p> <p>Une spécialisation ASH (École Inclusive) serait appréciée (CAPPEI ou équivalent).</p> <p>Compétences en bureautique (traitement de texte, excel, magistère).</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</p>
CONT EXTE	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.

ADMINISTRATIF	PILOTES	Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, en charge de l'École Inclusive Nord-Est Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30 Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale, en charge de l'École Inclusive Sud-Ouest Téléphone secrétariat : 0262 48 14 80
---------------	---------	--

COORDINATEUR DES ECOLES A MAFATE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	9741083J : circonscription La Possession
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité de l'inspecteur de circonscription, le coordinateur des écoles de MAFATE devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être le garant du bon fonctionnement administratif, relationnel et pédagogique des sept écoles du cirque de Mafate, - assurer la circulation de l'information et la mutualisation des ressources pédagogiques administratives, - établir et assurer le suivi du calendrier spécifique annuel des écoles de Mafate, - diriger les conseils de maîtres regroupés des écoles Mafate, - assurer un rôle de conseil pédagogique pour le fonctionnement des classes multi-niveaux, - chercher à valoriser et diffuser toute expérience et innovation qui contribueront à l'amélioration des pratiques en classes muti-niveaux ; - représenter Mafate lors des conseils école/collège et mettre en œuvre les liaisons par des interventions d'animation/coordination auprès des enseignants des écoles d'origine et de chacun des collèges d'accueil ; - assurer un suivi des élèves des écoles Mafate tout au long de leur scolarité obligatoire ; - favoriser les actions de partenariats avec les collectivités territoriales, associations éducatives, culturelles et sportives et veiller à leur mise en œuvre en cohérence avec le projet d'école et le cadre institutionnel ; - représenter l'inspecteur de l'éducation nationale auprès des différents partenaires municipaux, associatifs et du Parc national.
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Être attentif aux évolutions législatives et aux innovations ; - Savoir-faire relationnel pour obtenir l'adhésion et le consensus ; - Savoir se situer dans un environnement institutionnel élargi ; - Communiquer efficacement et faire circuler l'information ; - Être disponible par téléphone pour anticiper les difficultés en lien avec les remplacements prévisibles et la météorologie ; - Être créatif pour répondre aux spécificités des écoles de Mafate ; - Savoir établir des projets partenariaux, un planning annuel de fonctionnement ; - Concevoir et animer les conseils de maîtres, les animations pédagogiques, à destination des enseignants de Mafate et lien avec l'équipe de circonscription ; - Concevoir et renseigner un tableau de bord permettant de capitaliser et d'actualiser l'information nécessaire au suivi des écoles de Mafate ; - Savoir rendre compte de son action et avoir une bonne aisance rédactionnelle.

		<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des caractéristiques de la ruralité dans un environnement de haute montagne ou l’habitat est extrêmement éclaté ; - Connaissance ou intérêt pour le travail en classe unique ; - Connaissance ou intérêt pour l’utilisation des TICE. Les écoles de Mafate ont été équipées dans le cadre d’un plan numérique rural. Elles sont donc équipées de TNI et d’une classe mobile ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à travailler en équipe malgré la distance. Les concertations se déroulent à la circonscription de La Possession une fois par période ; - Avoir une solide connaissance des fonctions d’un directeur d’école ; - Avoir une culture pédagogique approfondie, notamment dans le domaine de l’enseignement en classe multi-niveaux ; - Maîtriser les outils informatiques disponibles pour la gestion de l’école (Onde...) et pour l’enseignement (logiciels libres et environnement Linux, utilisation TNI) ; - Avoir des connaissances concernant la formation des adultes ; - Avoir une bonne connaissance des textes réglementaires ; - Avoir si possible une expérience (en tant que titulaire ou remplaçant) du métier d’enseignant dans une école de Mafate.
	CONDITION DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s’ils n’ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d’un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</i></p>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	<p><i>Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.</i></p>
	PILOTE	<p>Ali-Djemal ELAROUTI – Inspecteur de l’Education Nationale - circonscription de La Possession Téléphone secrétariat IEN : 0262 43 39 73</p>

DIRECTEUR D'ÉCOLES A MAFATE

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p>9740184G: E.PU Ilet à Malheur à La Possession 9740186J E.E.PU Léonard Thomas à La Possession 9740295C E.P.PU Marla à Saint-Paul 9740305N E.P.PU Roche Plate à Saint-Paul 9741356F E.E.PU Ilet Aurère à Saint-Paul 9740893C E.P.PU Arthur Attache à la Possession 9741222K E.P;PU André Bègue à La Possession</p> <p>Poste situé dans une zone rurale isolée, bénéficiant de liens étroits avec les acteurs du bassin de vie, qui offre un cadre de vie agréable, proche de la nature et de grands espaces.</p>
	PROJET D'ÉCOLE	<p>Orientation du projet de circonscription : développer un climat scolaire propice aux apprentissages. Pour l'école Ilet à Malheur : Ecole du Dehors avec l'école Aurère. Non au harcèlement « plan de prévention du harcèlement et de cyberharcèlement entre élèves décliné dans les écoles élémentaires » (pHARe). Faire progresser tous les jeunes pour réduire les inégalités scolaires. Missions médicales PMI, médecin scolaire, psychologue Education Nationale. Piloter la stratégie académique au plus près des acteurs de terrain et renforcer les liens avec les collectivités et les partenaires. Le journal des écoles de Mafate « Le Rougail du Petit Mafaitais ». Conforter la classe comme un lieu d'épanouissement et de réussite.</p>
	MISSIONS	<p>Les missions sont celles habituellement dévolues aux adjoints et directeurs d'école. Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur les contraintes liées à la situation géographique de ces postes. Leurs spécificités sont nombreuses. Elles demandent donc des qualités particulières aux personnes qui y postulent, vérifiées, par ailleurs, par une visite médicale régulière. Enseigner en classe unique dans un milieu enclavé accessible uniquement à pied ou en hélicoptère. Assurer les trois missions du directeur : pédagogiques, administratives et relationnelles.</p>

	<p>COMPÉTENCES ET / OU APTITUDES ATTENDUES</p>	<p><u>Du point de vue de la vie quotidienne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - bonne condition physique pour pouvoir se rendre sur place et en sortir malgré les conditions météorologiques (il y a en fonction des îlets, entre deux et quatre heures de marche sportive), - disposer d'une bonne santé physique (ne pas connaître de troubles physiques mineurs constituant un handicap dans des conditions de déplacement dans le cirque, exemple : vertige), - avoir des capacités à supporter l'isolement et des conditions de vie simple, notamment au niveau de l'hébergement, <p>Avoir des qualités relationnelles envers les habitants des îlets.</p> <p><u>Du point de vue professionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - posséder une connaissance des caractéristiques de la ruralité dans un environnement de haute montagne où l'habitat est extrêmement éclaté, - avoir de la connaissance ou de l'intérêt pour le travail en classe unique, - avoir des compétences numériques : les écoles de Mafate ont été dotées dans le cadre d'un plan numérique rural. Elles sont donc équipées de tableau numérique école (TNI) et d'une classe mobile, - avoir une capacité à travailler en équipe malgré la distance. Les concertations se déroulent à la circonscription de La Possession une fois par période. - savoir se conformer au référentiel de compétences du professeur des écoles. - savoir communiquer auprès de l'Inspection de la Possession pour valoriser les projets entrepris
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">CONTEXTE ADMINISTRATIF</p>	<p>CONDITION DE NOMINATION</p>	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</p>
	<p>MODALITÉS DE CANDIDATURE</p>	<p>Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.</p>
	<p>PILOTE</p>	<p>Ali-Djemal ELAROUTI – Inspecteur de l'Education Nationale - circonscription de La Possession Téléphone secrétariat IEN : 0262 43 39 73 Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques</p>

ADJOINT EN CENTRE DE LECTURE ÉCRITURE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i> 9741307C : Centre de lecture à Saint-Denis (3 postes) 9741532X : Classe découverte à la Plaine des Palmistes (2 postes)
	PROFIL	<ul style="list-style-type: none"> - compétences didactiques dans les domaines de l'oral, de la lecture et de l'écriture, du cycle 1 au cycle 4, connaissance sur le plurilinguisme, - connaissance approfondie de la littérature de jeunesse, de manière générale disposer d'une culture générale solide, - connaissances du contexte et partenariats sur les communes d'implantation, - capacité à innover, à créer, à s'adapter, - capacité à travailler en équipe, à collaborer, à communiquer, - connaissance et expérience dans le domaine de la difficulté scolaire, <p>Le CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité. Quelques années d'ancienneté sont souhaitables.</p> <p>Le profil recherché est un profil premier degré.</p>
	MISSIONS	<p>Dans le cadre de l'équipe animée par le responsable, les enseignants assurent les missions suivantes, inscrites dans le contexte général de la recherche et de la prévention de l'illettrisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construire des projets innovants en équipe, planifier des interventions, - encadrer les élèves avec les enseignants, assurer le suivi pédagogique et évaluer ses interventions, - produire des documents pour communiquer sur le site internet, - participer à la formation des enseignants ou stagiaires, usagers du centre (en particulier des enseignants des classes reçues), - collaborer à la politique culturelle et littéraire de la circonscription de rattachement.
	MODALITÉS D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> - temps de présence avec les élèves : 24 heures, - temps de travail en équipe : 3 heures minimum par semaine correspondant aux 108 heures, - le mercredi matin sera désormais un temps de travail destiné à recevoir les enseignants qui ont un projet de séjour, - ce poste requiert une très grande disponibilité, adaptabilité, - de solides capacités d'adaptation à la diversité des publics sont indispensables, - cet emploi ne peut être obtenu à temps partiel.
	CONDITIONS DE NOMINATION	PEPAP : Poste à exigence particulière. Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	AMOURDOM-MARIAYE Catherine, Inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Bras Panon Téléphone secrétariat : 0262 51 76 46

ADJOINT AU CENTRE PLEC « PARLER, LIRE, ÉCRIRE, COMPTER »		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i> 9741358H : EEPU Maximilien Lorion au Tampon (2 postes)
	PROFIL	Compétences théoriques et pédagogiques dans les divers domaines d'apprentissage de la langue orale et écrite et des activités scientifiques et mathématiques. Connaissance et expérience dans le domaine de la gestion de la difficulté scolaire et de la pédagogie de projet. Les candidats doivent faire preuve d'une grande disponibilité, d'esprit d'initiative et disposer de bonnes qualités relationnelles. Le diplôme du CAFIPEMF n'est pas requis, mais il est souhaité.
	MISSIONS	Au sein de l'équipe du centre, les enseignants devront assurer les missions suivantes dans le cadre de l'expérimentation mise en œuvre dans la circonscription du Tampon : - préparation, encadrement et suivi pédagogique des classes accueillies (séjours de 1 semaine pour 2 classes de cycle 2, cycle 3 et/ou ULIS), - réalisation de documents pédagogiques en vue de communication en fin de séjours (supports papier et TUIC), - implication dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des séjours, - participation à l'accompagnement des enseignants des élèves reçus et à l'information et la formation des enseignants de la circonscription (accueil de collègues lors d'animations pédagogiques, ou de stages).
	MODALITÉS D'EXERCICE	Le temps de présence avec les élèves est de 24 heures et le temps de travail en équipe est de 3 heures minimum par semaine le mercredi matin ou samedi matin auquel vient s'ajouter le travail personnel de recherche et de préparation pédagogique.
	CONDITIONS DE NOMINATION	PEPAP : Poste à exigence particulière. Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	Philippe EUGENE – Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale Téléphone secrétariat IENA : 0262 48 14 54 Laurent PIETRI – Inspecteur de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Tampon 2 Téléphone secrétariat : 0262 27 17 56

CHARGÉ.E DE MISSION LANGUE VIVANTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - BASSIN SUD : 9741508W IEN PETITE ILE (1 poste) - BASSIN EST : 9741305A IEN BRAS PANON (1 poste) - BASSIN OUEST : 9740451X IEN SAINT LEU (1 poste) - BASSIN NORD : 9740086A IEN SANT DENIS 3 (1 poste) - BASSIN SUD-OUEST : 9740056T IEN SAINT PIERRE 1 (1 poste)
	PROFIL	<p>Être titulaire du CAFIPEMF (avec ou sans spécialité). Expérience professionnelle en classe ordinaire d'au moins 5 ans. Cursus universitaire en LVE et/ou habilitation langue seraient appréciés.</p>
	COMPÉTENCES RECHERCHÉES	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de la didactique des langues et de l'approche actionnelle de Cadre Européen Commun de Références aux Langues. - Connaissance avérée de la littérature de jeunesse étrangère et de la culture de la langue cible. - Aptitude à la conception et mise en œuvre des situations d'enseignement / appren-tissage en LVE en présence d'élèves. - Connaissances des missions du formateur académique. - Formation et suivi d'un groupe d'enseignants dans le domaine de la LVE et dans les autres domaines (Formation Initiale et Formation Continue). - Formation à l'enseignement des disciplines (EPS, Arts, Mathématiques, Géographie...) en EMILE. - Aptitude à travailler en équipe. - Maîtrise des outils numériques dans le cadre de la formation et de la didactique des langues. <p>De manière générale, être en mesure d'intégrer son action dans les axes du projet stratégique LVE.</p> <p><u>Les contraintes du poste :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - être mobile, - temps de travail articulé sur les temps scolaires et extra scolaire.
	MISSIONS	<p>Impulser, aider à l'élaboration, à la mise en place de projets en LVE (toutes langues confondues).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervention et co-enseignement dans les classes/écoles en fonction de projets des écoles, des réseaux, des circonscriptions. - Collaborer avec les équipes de circonscription. - Participer à la formation des enseignants dans le domaine de la LVE.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	Marie-Nadège CANTALIA-TEGALI – Inspectrice éducation nationale, en charge de la circonscription de Saint Denis 3 Téléphone secrétariat : 0262 21 14 24

RÉFÉRENT DE BASSIN LANGUE VIVANTE ET CULTURE RÉGIONALE

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>Bassin SUD-EST : 9740218U : EEPU Lenepveu de Saint-Joseph Bassin OUEST : 9740916C : EEPU Ariste Bolon du Port Bassin EST : 9740999T : EMPU Les Hibiscus, circonscription de Saint-Benoît Bassin NORD : 9740062Z : circonscription de Saint-Denis 2 Bassin SUD-OUEST : 9740857N : circonscription de Saint-Pierre 2</p>
	PROFIL	<p>Professeur(e) des écoles possédant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un DEUG, licence ou master avec une option linguistique et/ou socio linguistique, - la certification FLS ou FLE (français langue seconde ou français langue étrangère), - une formation sur le bilinguisme, - une connaissance des dispositifs amenant au plurilinguisme... - être habilité en langue et culture régionale (créole réunionnais), - avoir une expérience professionnelle en classe ordinaire d'au moins 5 ans au 01/09/2024, - avoir une bonne connaissance en matière d'enseignement du français en milieu créolophone <p>Les professeurs.es référents.es en <i>Langue et culture régionales</i> interviendront dans les écoles d'un bassin.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - impulsion, aide à l'élaboration et à la mise en place de projets en langue et culture régionales ; - intervention dans les classes/écoles en fonction des projets des écoles, des réseaux, des circonscriptions ; - collaboration avec les équipes de circonscription pour la création d'outils pédagogiques (supports, progressions d'enseignement de la langue, programmations d'activités, modules de formation en présentiel et en distanciel, mise en œuvre de projets...) ; - animation en direction des enseignants habilités du bassin ; - participation à la formation des enseignants dans le domaine de la langue et de la culture régionale ; - suivi des enseignants habilités provisoires ou définitifs sur le terrain : visite de conseil, aide à la conception de séquences, visite d'habilitation ; - suivi des classes bilingues et impulsion en vue d'un parcours de continuité ; - coordination des sites LVR en liaison avec les référents de circonscription ; - mise en place des actions pédagogiques et évaluation des compétences linguistiques des élèves en étroite collaboration avec les enseignants de classe ; - tissage partenarial avec les acteurs éducatifs et culturels. <p><u>De manière générale</u> : animer, développer et contribuer au double objectif de transmission et d'enseignement de la langue et de la culture régionale dans le respect des textes en vigueur.</p>
	COMPÉTENCES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none"> - avoir une bonne connaissance de la situation linguistique de La Réunion ; - être capable d'analyser professionnellement cette situation linguistique, les implications pédagogiques et les impacts sur le développement des savoirs des élèves ; - être en mesure de différencier l'enseignement dans deux langues et le bilinguisme ;

		<ul style="list-style-type: none"> - avoir une bonne maîtrise du créole : être capable d'analyser une production linguistique en créole réunionnais, être un locuteur confirmé ; - connaître la littérature réunionnaise d'expression créole et française : connaître les principales composantes de la culture réunionnaise ; - mobiliser ses compétences dans le domaine du numérique pour valoriser des actions, outils, supports, gestes professionnels ; - mettre en œuvre des activités de sensibilisation à la culture et des séances d'enseignement en LVR en présence d'élèves et d'enseignants ; - avoir des compétences pédagogiques et didactiques relatives à la mise en œuvre d'un enseignement du français en milieu créolophone ; - contribuer à la formation et au suivi d'un groupe d'enseignants dans le domaine de la LCR, en présentiel et en distanciel ; - avoir des compétences dans le domaine des arts (visuels, musique, langage...) ; - être capable de travailler en équipe pour mener une réflexion autour des difficultés des élèves, proposer des réponses adaptées, les évaluer et analyser. <p><u>De manière générale</u> : être en mesure d'intégrer pleinement son action dans les axes du projet LCR de l'Académie – Plan Créole 2020-2024 et PSA.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	Marie Nadège CANTALIA TEGALI – Inspectrice éducation nationale, en charge du dossier académique <i>Langue et Culture Régionales</i> , circonscription de Saint Denis 3 Secrétariat : 0262 21 14 24

CHARGE DE MISSION AU CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVÉS ET DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (CASNAV)

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	9741078D : rectorat à Saint-Denis (5 rue du Maréchal Leclerc – 97490 Sainte-Clotilde) (4 postes vacants ou susceptibles d'être vacants)
	MISSIONS	<p>Les activités du CASNAV sont regroupées en 3 missions :</p> <p>1 – Le CASNAV est un centre de ressources pour les écoles et les établissements</p> <p>A ce titre, le/la chargé.e de mission devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accueil et la prise en charge pédagogique des élèves nouvellement arrivés dans l'académie de La Réunion, qui ne possèdent pas suffisamment la langue française, par « des conseils et une aide pédagogiques aux équipes enseignantes dans les écoles et les établissements, par des actions de formation, par la diffusion de documents pédagogiques ou autres ressources » ; - créer « des réseaux entre les enseignants des classes spécifiques et plus largement entre les équipes qui traitent de problématiques identiques » ; - constituer des centres de documentation spécialisés sur la scolarisation des nouveaux arrivants et aider à l'élaboration et à la mutualisation des outils pédagogiques ; - intervenir « dans la formation continue dans le cadre du plan académique de formation et de ses volets départementaux, ainsi que dans les formations portées par le CASNAV » ; - accompagner les enseignants UPEAA à la préparation aux épreuves de DELF Scolaire et-ou encadrer en tant qu'Examineur/Correcteur ces épreuves. <p>2 – Le CASNAV est un pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatifs</p> <p>A ce titre, le/la chargé.e de mission devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - capitaliser l'information nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique en faveur de l'intégration de nouveaux arrivants, par une collaboration avec tous les acteurs de terrain ; - actualiser « les données sur les effectifs des classes spécifiques » ; - analyser et faire connaître « les besoins en formation et en outils pédagogiques des personnels titulaires de classes spéciales et des équipes qui prennent en charge les élèves concernés » ; - concourir à une meilleure connaissance des parcours scolaires des élèves, en assurant les suivis de cohortes dans l'académie. <p>3 – Le CASNAV est une instance de coopération et de médiation avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école</p> <p>A ce titre, le/la chargé.e de mission devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être l'interface « entre l'éducation nationale et d'autres services ou réseaux de ressources locales » ; - répondre à des demandes d'information, élaborer et animer des formations en partenariat auprès des acteurs nombreux et divers qui œuvrent dans le même domaine (élus et employés des collectivités

		territoriales, travailleurs sociaux, éducateurs, membres de l'association) ».
CONTEXTE ADMINISTRATIF	APTITUDES REQUISES (diplômes ou expérience)	Le.la candidat.e devra : - avoir une bonne connaissance de l'environnement, de ses caractéristiques, de ses ressources, - disposer à minima d'une licence FLE, - disposer de la certification FLS, - avoir enseigné à un public allophone, - avoir une capacité de rédaction et maîtriser la production d'écrits professionnels, - disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse, - disposer d'une expérience en conduite d'actions de formation, - maîtriser parfaitement l'outil informatique, - disposer d'un moyen de locomotion pour intervenir dans toute l'académie.
	NOMINATION	<i>Les avis favorables formulés par la commission seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</i>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement
	CONTACT	Viviane BEN HAMIDA – Faisant fonction Directrice du CASNAV Mail : casnav@ac-reunion.fr

PROFESSEUR DES ÉCOLES EN UPE2A (UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS) EN COLLÈGE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9740080U : CLG Bourbon à Saint-Denis 9740091F : CLG Leconte de Lisle à Saint-Louis 9740596E : CLG Antoine Soubou à Saint-Paul 9740598G : CLG Mille Roches à Saint-André</p>
	PROFIL	<p>Professeur(e) des écoles possédant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la certification FLS, - une solide expérience d'enseignement (5 années au 31 décembre de l'année en cours) auprès des élèves présentant des besoins spécifiques, - une parfaite maîtrise de l'outil informatique. <p>Les diplômes et certifications seront joints au dossier de candidature.</p>
	MISSIONS	<p>Le professeur des écoles de l'UPE2A participera en liaison avec le CIO, l'équipe pédagogique de l'établissement et le CASNAV au bilan diagnostique des élèves allophones nouveaux arrivants (EANA) dans l'académie.</p> <p>Il mettra en place un projet explicite de progression favorisant l'intégration rapide de l'EANA dans une classe ordinaire.</p> <p>Il mettra en application pendant le cours une réflexion sur les notions d'effort, d'apprentissage du français langue étrangère ou langue seconde et langue de scolarisation.</p> <p>Il procédera à une évaluation régulière des acquis des élèves et en rendra compte aux parents, au CASNAV, à la direction de son établissement et aux enseignants ayant en charge ces mêmes élèves.</p> <p>En fonction des besoins du bassin, le professeur des écoles UPE2A pourra effectuer son service d'enseignement spécialisé dans le 1^{er} degré.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p><i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i></p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</i></p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	<p>L'IA-DAASEN Téléphone secrétariat : 0262 48 14 54</p> <p>Directrice du CASNAV Téléphone secrétariat : 0262 48 13 03</p>

DÉLÉGUÉ USEP		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9740057U : circonscription de Tampon 1 9740060X : circonscription de Saint Benoît 9740062Z : circonscription de Saint Denis 2 9740451X : circonscription de Saint Leu 9740815T : circonscription du Port 1</p>
	PROFIL	<p>Se reporter à la convention de partenariat entre le ministre de l'éducation nationale et l'union sportive des écoles primaires (USEP) (BO N° 2 du 08 janvier 2015).</p>
	MISSIONS	<p>Formation - animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres sportives, en complémentarité avec l'EPS, pour les classes adhérentes, sur le temps scolaire et hors temps scolaire. - Proposer aux enfants adhérents un panel d'activités (traditionnelles, innovantes, culturelles...) tout au long de l'année scolaire. - Mettre en place et animer des rencontres à thème dans les domaines de la santé, du handicap, du développement durable, de la sécurité routière avec les documents pédagogiques nationaux et locaux. - Faire vivre et diffuser les outils et ressources pédagogiques de l'USEP adultes et enfants des associations. - Contribuer au développement des écoles labellisées « Génération 2024 » - Former des classes organisatrices USEP de rencontres de bassin. - Aider les Usépiens à organiser leurs rencontres sportives associatives (apport matériel et humain). - Organiser et encadrer des stages de dirigeants d'associations pour les enseignants et parents bénévoles. - Former le citoyen sportif de demain en encadrant le stage des jeunes élus et en accompagnant les projets initiés. - Participer aux actions de tutorat (service civique, brevet d'état, etc.). - Mettre en place des ateliers hors temps scolaire (école de sports, ateliers socioculturels) et recherche d'intervenants. - Aider les associations dans les projets d'accompagnement éducatif. - Travailler en étroite collaboration avec le Délégué Départemental USEP auquel il faudra régulièrement rendre compte. - Transmettre aux associations les informations émanant du Délégué Départemental. <p>Aider à la mise en place des rencontres départementales USEP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux réunions USEP/UNSS et collaborer avec le responsable de district de la zone concernée en vue de manifestations communes. - Participer aux groupes académiques EPS de manière à rendre complémentaire les actions et à optimiser la collaboration avec les CPC en charge du dossier EPS. - Participer selon la demande à l'organisation et au déroulement des animations pédagogiques et des stages EPS sur la circonscription. - Participer aux rencontres de circonscriptions et académiques en fonction des disponibilités. <p>Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et transmettre aux associations USEP et à l'IEN en charge du dossier, un calendrier de rencontres par niveau ou cycle, d'après le nombre de classes engagées sur la commune. - Concevoir des ateliers sportifs ou ateliers jeux. - Faire des bilans réguliers des manifestations organisées.

		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le rattrapage des journées annulées pour diverses raisons (intempéries, transport...), communiquer auprès de tous les partenaires. - Rédiger les compte-rendus des réunions. - Contacter les municipalités pour le transport, la restauration, l'utilisation des stades, l'intervention des animateurs municipaux (ETAPS). - Rédiger les demandes officielles auprès des partenaires institutionnels et autres. - Collecter et rédiger des articles pour les médias et le site internet de l'USEP. - Rédiger et déposer des dossiers de demande de subvention aux collectivités... - Aider aux démarches administratives : obtention d'un numéro de SIRET, gestion de l'association, changement des membres du bureau... - Aider les associations USEP au montage et suivi des dossiers de subvention. - Gérer l'association de coordination : achat matériel, comptabilité, secrétariat, représentation auprès des collectivités. - Accompagner la création d'associations USEP ou la remise en route d'association en sommeil. - Rédiger un bilan annuel des activités de la zone pour l'AG du Comité Départemental. - Participer, selon disponibilité, aux manifestations UFOLEP et Ligue de l'enseignement. <p><u>Information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister aux réunions mensuelles des délégués USEP de Zone et des directeurs de service de la Ligue de l'enseignement. - Organiser des réunions hors temps scolaire (HTS) et sur le temps scolaire (TS) avec les délégués d'écoles (réunions de rentrée...). - Transmettre des informations ponctuelles (subventions, évènements...) - Se tenir au courant des opérations et évènements nationaux en participant aux webconférences nationales. - Assister aux réunions des directions et services des sports pour la planification des demandes de réservation d'infrastructures sportives. - Intervenir selon la demande aux réunions des directeurs d'école, de l'équipe pédagogique. - Informer les responsables d'association des activités et manifestations de la Ligue de l'Enseignement et de l'UFOLEP.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</i></p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	CONTACTS	<p>Philippe EUGENE – Inspecteur de l'éducation nationale adjoint à l'Inspecteur d'académie – directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale Téléphone secrétariat IENA : 0262 48 14 54</p> <p>Estelle BADAT – Inspectrice de l'éducation nationale, en charge de la circonscription de Petite Ile (Mission Académique EPS/USEP) Téléphone secrétariat circonscription : 0262 71 99 10</p>

ENSEIGNANT EN CLASSE PASSERELLE (ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS EN MILIEU MIXTE, ASSOCIANT SERVICES DE LA PETITE ENFANCE ET ÉCOLE)

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9740024H : E.E.PU Jean Jaurès à La Possession 9740040A : E.E.PU Charles Isautier au Tampon 9740157C : E.M.PU La Poussinière à Saint-Benoît 9740365D : E.E.PU Georges Fourcade à Saint-Pierre 9740416J : E.M.PU Edgar Avril Le Tampon 9740430Z : E.E.PU Rivière de l'Est à Sainte-Rose 9740591Z : E.E.PU Primat à Saint-Denis 9740624K : E.M.PU Delpha Appolina Le Port 9740635X : E.M.PU Elsa Triolet Saint-Pierre 9740658X : E.M.PU Les Tourterelles à Saint-André 9740690G : E.M.PU Edith Piaf à Saint-Pierre 9740744R : E.M.PU Ylang-Ylang à Saint-Denis 9740750X : E.M.PU Robert Debré à Saint-Louis 9740756D : E.M.PU Les Myosotis La Plaine des Palmistes 9740794V : E.M.PU Gisèle Calmy Saint-Denis 9740936Z : E.M.PU Grande Fontaine à Saint-Paul 9740901L : E.M.PU Les Tulipiers Saint-Denis 9740992K : E.M.PU Ravine Piments Saint-Louis 9741267J : E.E.PU La Chaumière à Saint-Denis 9741351A : E.M.PU Imelda Grondin au Port 9741583C : E.M.PU Madame Carlo à Saint-Joseph 9740867Z : E.M.PU Langevin Saint-Joseph 9740604N : E.M.PU André Hoarau au Port 9740891A : E.E.PU Françoise Dolto au Port</p>
	PROFIL	<ul style="list-style-type: none"> - avoir enseigné au moins trois ans en maternelle, - disposer d'une grande capacité d'écoute, - être capable de travailler avec les partenaires institutionnels, - bénéficier d'une grande disponibilité et d'un réel engagement, - avoir des compétences en LVR, - avoir des connaissances et des compétences dans le domaine du développement du jeune enfant, notamment dans la construction de ses liens affectifs, de ses mécanismes d'apprentissages, du langage oral et en matière de littérature d'enfance et de jeunesse.
	MISSIONS	<p>Placé(e) sous l'autorité de l'inspecteur de la circonscription, l'enseignant(e) aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil des enfants de moins de trois ans, - la mise en place de situations pédagogiques visant les premiers apprentissages respectant un développement harmonieux de l'enfant, - la mise en place de relations avec la famille et l'ensemble des partenaires de la scolarisation. - la mise en place de projets de renforcement des apprentissages fondamentaux en équipe d'école les après-midis. <p>En tant que responsable du projet pédagogique, il elle assure le lien avec le projet d'école, les équipes pédagogiques, et de manière renforcée avec les enseignants de petite section dans le cadre d'un fonctionnement en pôle d'enfants de moins de quatre ans, et les intervenants permanents (ATSEM et EJE) et ponctuels (les représentants de la CAF, de la PMI, les assistants sociaux des quartiers et tout autre partenaire concerné).</p> <p>Hors temps de présence des enfants, les après-midis, il participe à des projets de prévention de l'illettrisme dans son école d'affectation, dans les écoles et dans les classes maternelles de proximité.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</p>

	PILOTE	Denis OUIN – Inspecteur éducation nationale du 1er degré – Conseiller technique maternelle Téléphone : 0262 48 15 29
--	---------------	---

ENSEIGNANT SUR POSTE TSA (UEA-UEMA-UEEA/ULIS TSA) (TROUBLE DU SPECTRE AUTISTIQUE) (PRE-ÉLÉMENTAIRE ET ÉLÉMENTAIRE)		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants :</p> <p>9740745S : EEPU Les Badamiers à Saint-Denis / ULIS TSA</p> <p>9740358W : EEPU Jacques Prévert à Saint-Pierre / ULIS TSA</p> <p>9740905R : <i>EEPU</i> Carrosse ST PAUL / ULIS TSA</p> <p>9741344T : IME Charles Isautier à Saint-Louis (1 poste implanté à Louise Michel – support) / UEMA</p> <p>9741265G : IME Levavasseur (1 poste : UE sur site)</p> <p>9741610G : SACS Autisme Bel Avenir</p> <p>9741549R IME Baobab à Bras Panon (1poste implanté à l'EEPU Bois de Couleurs)</p>
	PRE-REQUIS / PROFIL	<p>Instituteur.trice ou professeur(e) des écoles spécialisé(e) titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH, option D de préférence, ou CAPPEI.</p> <p>Si le candidat détient la certification avec le module de professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - scolariser les élèves dans le cadre d'un dispositif non fermé sur lui-même, - prendre en charge les temps d'apprentissage scolaire en coordination avec les suivis thérapeutiques et éducatifs, - organiser le temps d'inclusion dans les classes ordinaires, - participer aux réunions de coordination et de synthèse du projet individuel d'accompagnement, - assurer la cohérence du projet personnalisé de scolarisation (PPS), - contribuer au rayonnement du dispositif au sein de l'école.
	COMPÉTENCES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none"> - capacité d'innovation pédagogique permanente, - bonne connaissance de la spécificité des publics porteurs de TSA et des stratégies éducatives de l'autisme, - capacité à collaborer étroitement avec les éducateurs et les thérapeutes qui interviennent dans le cadre du projet individuel d'accompagnement, - capacité à utiliser les méthodes adaptées aux particularités des élèves, en cohérence avec celles de l'équipe de soin, - capacité à évaluer les actions engagées, - respect de la confidentialité concernant les informations partagées avec l'équipe thérapeutique, - capacités relationnelles avec la famille. <p>LES ELEVES : porteurs de troubles du spectre autistique orientés par la CDAPH.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	<p>Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, en charge de l'École Inclusive Nord-Est</p> <p>Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale, en charge de l'École Inclusive Sud-Ouest.</p> <p>Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30</p>

ENSEIGNANT EN DISPOSITIF RELAIS (CLASSE ET ATELIER) - EN COLLÈGE

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9740039Z : CLG Albert Lougnon à Saint-Paul 9740080U : CLG Bourbon à Saint-Denis 9740598G : CLG Mille Roches à Saint-André 9740703W : CLG Cambuston à Cambuston 9740645H : CLG Montgaillard à Saint-Denis 9741045T : CLG Titan au Port 9741049X : CLG Henri Matisse à Saint-Pierre 9741189Z : CLG Jean Lafosse à Saint-Louis</p>
	PROFIL	<p>Professeur(e) des écoles ou instituteur(trice) du premier degré, de préférence titulaire du CAPA-SH / CAPPEI (parcours EGPA) et disposant des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des publics en difficultés, - expérience de la pédagogie de projet, - capacités à travailler en équipe pluri catégorielle, - qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques, - sens organisationnel : construction de programmes, gestion des ressources humaines, animation, - sens des responsabilités, - disponibilité : horaires variables selon les périodes. <p>Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.</p>
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer les enseignements auprès de 6 à 12 élèves en voie de rupture avec le système scolaire ; - Construire le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe du dispositif relais pour définir : <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs et les modules de formation personnalisée pour le jeune, • les conditions de la réintégration scolaire dans son collège d'origine. - Assurer la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ; - Effectuer les bilans et organiser les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p><i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i></p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</i></p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	<p>Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, en charge de l'École Inclusive Nord-Est Secrétariat : 0262 929930 Ce.9741708N@ac-reunion.fr</p>

ENSEIGNANT EN CENTRE PÉNITENTIAIRE

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i> Centre pénitentiaire de Domenjod Saint Denis (4 postes) Centre de détention du Port (2 postes) Maison d'arrêt de Saint Pierre (1 postes)</p>
	PROFIL	<p>Titulaire du CAEI, CAPSAIS, CAPA-SH option F ou CAPPEI (parcours EGPA de préférence), milieu pénitentiaire ou centre éducatif fermé. Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.</p> <p><u>Qualités requises</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualités d'adaptation, de disponibilité, d'écoute et de discrétion ; - aptitude à travailler en équipe et à s'intégrer au sein d'une équipe pluridisciplinaire ; - aptitude à gérer les conflits et à avoir une bonne maîtrise de soi.
	MISSIONS	<p>L'enseignant(e) est membre à part entière des équipes encadrantes des mineurs et des adultes incarcérés. Sa mission se décline en priorité en direction de ceux qui rencontrent de grandes difficultés scolaires ou qui sont en situation d'illettrisme.</p> <p>L'enseignant(e) assiste aux réunions institutionnelles en fonction des besoins. Il elle doit pouvoir s'adapter à des groupes d'élèves se renouvelant souvent (incarcération-libération).</p>
	TEMPS DE SERVICE	<p>Il est de 24 heures et se décompose de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un service d'enseignement de 21h hebdomadaires, - 3h hebdomadaires forfaitaires (soit 108h annuelles) consacrées aux activités de coordination, de concertation ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des personnes détenues (cf. décret 2017-444) <p>L'emploi du temps scolaire est organisé avec les différents services de l'administration pénitentiaire.</p> <p>Les postes conviendraient à des enseignants ayant déjà exercé face à des publics en grande difficulté et sachant s'inscrire dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire.</p>
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigences particulières.</p> <p><i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</i></p> <p>Affectation à titre provisoire la 1ère année, avec obligation de participer aux deux stages d'une semaine (un stage au titre de l'administration pénitentiaire et un au titre de l'éducation nationale)</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	<p>Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, en charge de l'Ecole Inclusive Nord-Est Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30 ce.9741708n@ac-reunion.fr</p>

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ CHARGE DE L'AIDE À DOMINANTE RELATIONNELLE EN CMPP, À L'ALEFPA, A SAINT-PAUL ET AU CMPP HENRI WALLON A SAINT-DENIS

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i> 9741053B : CMPP Henri Vallon à Saint-Denis (3 postes) 9741552U : CMPP Savannah à Saint-Paul (1 poste)
	INTITULE DU POSTE	Enseignant(e) spécialisé(e) chargé(e) de l'aide à dominante relationnelle (Ex option G). Rattachement hiérarchique et pédagogique : IEN Ecole Inclusive Nord/ Sud Rattachement fonctionnel : direction du CMPP.
	PROFIL	- être titulaire du CAEI option RPM, CAPSAIS ou CAPA-SH option G, CAPPEI parcours RASED aide à dominante relationnelle de préférence. Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire. - avoir une bonne connaissance du rôle et des missions du CMPP, - adhérer au projet du CMPP, - posséder la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire, - avoir des connaissances sur le développement global de l'enfant et de l'adolescent ainsi que sur les problématiques liées à l'adolescence, - s'adapter à la diversité des pathologies, - respecter l'obligation de discrétion professionnelle dans le cadre de l'information partagée à caractère secret.
	CONDITIONS PARTICULIÈRES	- intervention auprès d'un public élargi de la maternelle au lycée, - répartition du temps de travail de 27 heures hebdomadaire : <ul style="list-style-type: none"> • 24 h de séances d'aide à dominante relationnelle ou pédagogique, • 3 h de réunions institutionnelles et de lien avec les écoles (à l'initiative du médecin chef de service). - grande amplitude horaire (avant et après les horaires scolaires), - adaptation aux besoins du service et à l'ouverture du CMPP (reprise anticipée obligatoire à la rentrée d'août).
	MISSIONS	Évaluation et participation au suivi global des enfants et adolescents en intervenant sur la dimension psychopédagogique : - analyse des besoins éducatifs particuliers de l'enfant et de l'adolescent ainsi que de ses répercussions sur les apprentissages (bilans pédagogiques), - élaboration du projet d'aide spécialisée en prenant compte l'environnement scolaire et familial, - mise en œuvre de pratiques pédagogiques et/ou ré-éducatives différenciées et adaptées (suivis individuels ou en groupe), - entretiens familiaux, - relations étroites avec les écoles et établissements de scolarisation, - travailler en équipe pluridisciplinaire avec l'ensemble des professionnels de l'établissement, - participation aux réunions institutionnelles et aux réunions avec les partenaires extérieurs, - inscription des actions dans le projet d'établissement. Remarque : les candidats à ce poste sont invités à prendre l'attache des CMPP.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<i>PEPAP : Poste à exigence particulière.</i> <i>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale École Inclusive Nord-Est Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale École Inclusive Sud-Ouest. Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30

ENSEIGNANT EN DISPOSITIF INTÉGRÉ THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (DITEP)

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9741550S : DITEP ALFPA à Saint-Pierre (2 postes)</p> <p>9741602Y : DITEP James Marangé à Saint-Paul (3 postes dont 1 poste dépendant du DITEP James Marangé dans l'Est, implanté dans les locaux de l'APAJH : 489 rue Charles Beaudelaire à St-André</p> <p>9741602Y : DITEP James Marangé à Saint-Paul : poste dépendant du DITEP James Marangé, implanté dans les locaux de l'APAJH : 489 rue Charles Beaudelaire à St-André</p> <p>Situation du poste dans l'organigramme : l'enseignant(e) est placé(e) sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique.</p>
	PROFIL	Tout enseignant(e) spécialisé(e) du premier degré titulaire du CAPPEI.
	CONTEXTE	<p>L'unité d'enseignement est intégrée à l'établissement qui comprend par ailleurs le personnel éducatif et thérapeutique chargé, dans le cadre du PIA, du suivi des jeunes, porteurs de troubles de la conduite et du comportement, orientés sur notification de la CDAPH.</p> <p><u>Nature du poste</u> : scolarisation des élèves accueillis dans les DITEP</p>
	FONCTIONS EXERCÉES	<ul style="list-style-type: none"> - réconcilier les jeunes avec le scolaire en restaurant l'image centré sur les apprentissages au regard du socle commun de connaissances et de compétences, visant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation, - favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels. <p>Temps de travail de l'enseignant : obligations de service réglementaires de 27 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 heures face à élèves, - 3 heures de concertation.
	MISSIONS SPÉCIFIQUES	<p>L'enseignant inscrit son intervention dans le cadre du projet pédagogique inclus dans le projet du DITEP.</p> <p>La pratique d'une pédagogie spécialisée s'organise à partir d'un ensemble de préalables ou de détours : ramener le calme, attendre, proposer des temps conviviaux, saisir une occasion...</p> <p>Ainsi, l'enseignant doit-il puiser dans les multiples pratiques inventives de la pédagogie, varier les démarches et les supports, dans la recherche permanente d'une réponse provisoire à une situation singulière.</p> <p>Confronté constamment à des processus psychologiques et psycho-sociaux complexes, il doit, par nécessité, intégrer dans ses démarches les besoins thérapeutiques des jeunes dont il s'occupe. Pour ce faire, le travail en partenariat avec les autres professionnels de l'éducation dans l'établissement s'avère indispensable.</p> <p>L'enseignant présentera les bilans d'évaluation et d'observation pédagogique des jeunes qui lui sont confiés, lors des réunions de synthèse.</p> <p>Il participera aux décisions relatives à l'évolution de son projet personnalisé de scolarisation.</p>
	QUALITÉS ET COMPÉTENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du profil psychologique de l'enfant et de l'adolescent, - Capacités à travailler en équipe et en réseau, - Aptitudes à mettre en place une coordination, - Grande maîtrise de soi et capacités d'analyse face à des situations conflictuelles, - Aptitude à mettre en place des adaptations pédagogiques en lien avec le public (pédagogie du détour, de projet) et au profit des apprentissages.
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au</p>

		<i>mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</i>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTE	<p>Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale en charge de l'École Inclusive Nord-Est Téléphone secrétariat : 062 92 99 30 Mail : ce.9741708n@ac-reunion.fr</p> <p>Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale École Inclusive Sud-Ouest Téléphone secrétariat : 0262 24 30 51 Mail : ce.9741560c@ac-reunion.fr</p>

ENSEIGNANT EN UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ACCUEILLANT LES ADOLESCENTS EN RUPTURE SCOLAIRE		
IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9741561D : IME (UEAJ Unités Educatives d'Activités de jour à Saint-Pierre, rattachés aux services territoriaux de la PJJ) (1 poste)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9741562E IME (UEAJ Unités Educatives d'Activités de Jour de Sainte-Clotilde, rattachés aux services territoriaux de la PJJ) (1 poste) - 9740854K : Unité pédagogique adaptée, rue Benjamin Hoarau Z.I. N°3 à Saint-Pierre (AAPEJ) (1 poste) - 9740854K : Unité pédagogique adaptée, Impasse Sundoro, route Notre Dame de la Paix, à la Plaine des Cafres (2 postes) (AAPEJ) - 9740854K : Unité pédagogique adaptée, Centre de jour, 57 route du Théâtre, à Saint-Gilles les Hauts (2 postes) (AAPEJ) - 9740727X : IME Les Filaos à Saint-Paul (2 postes : 1 St-Gilles / 1 La Possession)
	PROFIL	L'enseignant est placé sous l'autorité administrative et pédagogique de son administration d'appartenance et sous l'autorité fonctionnelle du directeur du service.
	CONTEXTE	<p>Ces unités d'enseignement, comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants, - des éducateurs techniques, - des éducateurs spécialisés, - des psychologues.
	MISSIONS SPÉCIFIQUES	<p>Il s'agit pour chaque jeune accueilli de favoriser et créer les conditions d'accès à leur parcours d'insertion (scolaire ou professionnel).</p> <p>La participation aux réunions institutionnelles est indispensable dans le cadre du parcours de formation de chaque jeune.</p>
	FONCTIONS EXERCÉES	<ul style="list-style-type: none"> - réconcilier les jeunes avec les apprentissages scolaires, - évaluer les acquis scolaires, - élaborer, à partir de cette évaluation diagnostique, un projet individuel, - favoriser la découverte de nouveaux espaces culturels, - préparer leur insertion professionnelle en s'appuyant sur le parcours Avenir.
	QUALITÉS REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - qualité d'adaptation, de disponibilité, de discrétion, aptitude à travailler en équipe et sur projets, - capacité d'intégration au sein d'une équipe pluridisciplinaire, - aptitude à gérer les conflits et bonne maîtrise de soi. <p>Le poste conviendrait à un enseignant ayant exercé face à des publics en grande difficulté et sachant s'inscrire dans le travail en équipe pluridisciplinaire</p>
	TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT	<i>Obligations réglementaires : 24 heures dont 21 d'enseignement + 3 heures de concertation et suivi de la scolarisation partagée.</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>Poste à exigence particulière PEPAP</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</p>
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation obligatoire au mouvement.
	CONTACT	Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice éducation nationale, en charge de l'Ecole Inclusive zone Nord et Est

	<p>Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30 Mail : ce.9741708n@ac-reunion.fr</p> <p>Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale, en charge de l'Ecole Inclusive zone Sud et Ouest Téléphone secrétariat : 0262 24 30 51 Mail : ce.9741560c@ac-reunion.fr</p>
--	---

ENSEIGNANT RÉFÉRENT

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	<p><i>Postes vacants ou susceptibles d'être vacants</i></p> <p>9740056T : circonscription de Saint-Pierre 1 (1 poste) 9740057U : circonscription du Tampon 1 (1 poste) 9740058V : circonscription de Saint- Louis (3 postes) 9740059W : circonscription de Saint-Paul 1 (2 postes) 9740060X : circonscription de Saint-Benoît (1 poste) 9740062Z : circonscription de Saint-Denis 2(1 poste) 9740086A : circonscription de Saint-Denis 3 (1 poste) 9740087B : circonscription de Saint-Paul 2 (1 poste) 9740088C : circonscription de Sainte-Marie (1 poste) 9740451X : circonscription de Saint-Leu (2 postes) 9740452Y : circonscription de Saint-Joseph (2 postes) 9740815T : circonscription du Port 1 (1 poste) 9740857N : circonscription de Saint-Pierre 2 (2 postes) 9741067S : circonscription de Saint-Denis 5 (2 postes) 9741083J : circonscription de La Possession (1 poste) 9741200L : circonscription du Tampon 2 (2 postes) 9741305A : circonscription de Bras Panon (4 postes) 9741362M : circonscription les Avirons (Etang-Salé) (1 poste)</p>
	MISSION	<p><i>Votre mission s'inscrit dans le cadre défini par le décret 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap et à la circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre du suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS).</i></p> <p>A ce titre, vous participerez à la mise en œuvre des PPS des élèves en situation de handicap de votre secteur accueillis dans les établissements scolaires publics, privés ou sous contrat et établissements médico-sociaux à temps partiel ou à temps complet.</p> <p>Vous interviendrez également au sein de PIAL et contribuerez ainsi à favoriser les conditions d'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.</p> <p>Enfin, en tant qu'enseignant spécialisé, vous exercerez une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive.</p> <p>Vos missions sont ainsi définies autour de 3 grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des missions d'ordre général : <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et information auprès des familles, - Suivi des PPS, - Organisation de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS), - Participation au dispositif départemental de scolarisation des élèves en situation de handicap. • Des missions spécifiques au sein des PIAL, • Des missions spécifiques « personne ressource ».
	MISSIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	<p>Le cadre officiel : Arrêté du 17 août 2006 « Les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention », J.O. n° 192 du 20 août 2006 – page 12290 – Texte n° 6, B.O.E.N. n° 32 du 7 septembre 2006</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>L'enseignant référent est, au sein de l'éducation nationale, l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés. Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé fréquentant dans son secteur d'intervention un établissement scolaire ou une unité</i>

d'enseignement définie par l'article D. 351-17 du code de l'éducation, ou suivant une scolarité à domicile dans le même secteur, ou suivant une scolarité en milieu hospitalier. Il assure auprès de ces familles une mission essentielle d'accueil et d'information.

- L'enseignant référent exerce principalement ses missions en application des décisions de la commission des droits et de l'autonomie et en vue de favoriser leur réalisation. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et il est l'interlocuteur principal de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire prévue par l'article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles, dont il est le correspondant privilégié.
- Au sein de son secteur d'intervention, l'enseignant référent intervient dans tous les types d'établissement, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé (...).

Les missions :

Accueil et information auprès des familles : accompagnement par une information, un conseil, des familles d'enfants en situation de handicap.

- L'Enseignant Référent aide et conseille les familles : informations relatives à la composition et aux attributions de l'équipe de suivi de scolarisation ainsi que son rôle dans le cadre du suivi du PPS ; les aides qui peuvent être apportées à l'élève pour mettre en place un PPS ; les rouages administratifs ; les démarches administratives auprès de la MDPH (ex : constitution des dossiers, LPI à venir en 2022)
- Il est l'interlocuteur privilégié, tout au long de sa scolarité, le l'élève et de sa famille, ou de son représentant légal et instaure un lien de confiance avec les différents partenaires.

Suivi des PPS :

- Il assure le suivi et une veille vigilante de la mise en œuvre du PPS,
- Il effectue la synthèse des besoins pour permettre à l'EPE d'évaluer les compensations nécessaires,
- Lorsque l'élève est appelé à changer d'école ou d'établissement, ou lorsqu'il est inscrit dans un établissement scolaire mais fréquente un autre établissement qui n'est pas dans le même secteur d'intervention, il fait le lien avec l'enseignant référent du secteur concerné,
- Il informe les IEN de circonscription, les chefs d'établissement et les directeurs d'école, des nouvelles demandes de PPS, des modifications des PPS les intéressant et des situations particulières du secteur,
- Il fait le lien, à la demande des familles, entre : les familles, la MDPH, l'institution scolaire et les partenaires extérieurs, et plus largement l'ensemble des professionnels concernés par le PPS de l'élève en situation de handicap,
- Il accompagne et informe les équipes pédagogiques, les directeurs et chefs d'établissement concernant les documents et procédures spécifiques liés à la scolarisation des élèves porteurs de handicap ou à besoin éducatif particulier,
- Il contribue à l'évaluation du PPS,
- Il tient à jour, dûment classés, les dossiers des élèves.

Organisation de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) : mise en place de

		<p><i>l'ESS au moins une fois par an pour chacun des élèves en situation de handicap dont vous êtes le référent, afin de recueillir les observations relatives aux compétences et aux besoins, d'examiner l'évolution de ces besoins et de proposer des aménagements du PPS.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Il organise et anime des ESS, • Il favorise l'articulation entre les actions menées par les équipes pédagogiques et les autres professionnels intervenants, • Il rédige les comptes rendus des ESS pour transmissions aux participants et à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, • Il assure la continuité des relations entre l'élève, sa famille et son établissement scolaire. <p>Participation au dispositif départemental de scolarisation des élèves en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il renseigne et tient à jour la base AGESH, • Il utilise et tient à jour les documents retenus et transmis au niveau de l'Académie et agréés par l'Education Nationale et la MDPH, • Il participe aux réunions de coordination organisées par l'IEN EI, • Il veille à faire respecter le calendrier fixé en accord avec la MDPH quant aux demandes ou modifications du PPS, • Il participe à des réunions d'information en lien avec le champ du handicap, • Il contribue aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la CDAPH, en transmettant les documents demandés, en participant à sa demande et sous-couvert de l'IEN-EI à ses travaux.
	<p style="text-align: center;">MISSIONS SPÉCIFIQUES AU SEIN DU PIAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'Enseignant Référent accompagne les équipes pédagogiques et participe à l'analyse des besoins des élèves en situation de handicap, au sein des PIAL, en tant qu'enseignant spécialisé expert, • En lien avec les équipes pédagogiques, le coordonnateur du PIAL, les directeurs des écoles du PIAL, les IEN, les chefs d'établissement, sous la responsabilité du pilote du PIAL, l'Enseignant Référent est consulté lors de la répartition des AESH dans les écoles du PIAL, en fonction des besoins des élèves bénéficiant d'une notification d'aide humaine et des nécessités de service, • Il fait le lien entre la MDPH, les coordonnateurs et les pilotes du PIAL pour veiller à la mise en œuvre des notifications d'accompagnement, • Suite à une ESS, si une évolution est constatée dans les besoins en AESH de l'élève, et qu'une modification est demandée en accord avec la famille, l'Enseignant Référent transmet les conclusions de l'équipe de suivi au coordonnateur PIAL, • Il assure le relais entre les différents PIAL pour une bonne gestion du flux des AESH (quand un élève change de secteur notamment), • Il apporte son regard d'expert aux pilotes de PIAL, en lien avec le terrain. Il représente les élèves auprès de l'institution (veille au respect du PPS), • Il participe à des actions de formation continue impulsées par les pilotes, au sein des « <i>PIAL renforcés</i> », • Il participe aux commissions de recrutement des AESH en lien avec les IEN de circonscription, les chefs d'établissements, les pilotes de PIAL et le SEI.

	MISSIONS SPÉCIFIQUES « PERSONNE RESSOURCE »	<ul style="list-style-type: none"> • L'Enseignant Référent s'approprié et diffuse les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive, • Il contribue à répondre aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins en lien avec des situations de handicap, • Il mobilise les éléments des cadres législatifs et réglementaires, • Il connaît et coopère avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive, • Il construit des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation, • Dans le cadre des formations continues inter-catégorielles impulsées par les PIAL : <ul style="list-style-type: none"> - il peut aider à l'ingénierie de formation, - il peut animer des actions de sensibilisation, participer à des temps de formation (témoignages, co-interventions ...). • Dans le cadre des formations statutaires des AESH impulsées par le SEI, il peut animer des actions de sensibilisation, participer à des temps de formation (témoignages, co-interventions ...).
	PROFIL	Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, 2 CA-SH
	ORGANISATION ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> • L'Enseignant Référent est sous l'autorité hiérarchique de de Claude GOUDET-TROTET, Inspectrice Ecole Inclusive zone nord-est, qui fixera le calendrier annuel d'activités, le calendrier des regroupements ainsi que les temps de formation. • Son horaire annualisé est, conformément aux textes, de 1600 heures + 7 heures au titre de la solidarité. • Il transmet en fin d'année un rapport d'activité qui mettra en lumière les éléments quantitatifs et qualitatifs de son action. • Il est tenu, comme l'ensemble des membres des ESS, à la discrétion professionnelle.
	CONDITIONS DE NOMINATION	PEPAP : Poste à exigence particulière. Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire.
	PILOTES	<p>Claude GOUDET-TROTET – Inspectrice Éducation Nationale École Inclusive Nord/Est Téléphone : 0262 92 99 30 ce.9741708n@ac-reunion.fr</p> <p>Laurent CLODIC – Inspecteur éducation nationale, en charge de l'Ecole Inclusive Sud-Ouest. Téléphone : 0262 24 30 54 ce.9741560c@ac-reunion.fr</p>

PROFESSEUR FORMATEUR / PROFESSEURE FORMATRICE EN EDUCATION PRIORITAIRE – 1ER DEGRE

IDENTIFICATION DU POSTE	DESCRIPTION DU PROFIL RECHERCHÉ	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Enseignant/enseignante du premier degré dont l'expertise pédagogique est solidement reconnue par l'inspection pédagogique ou validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).</i> • Connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire. Une expérience en tant qu'enseignant en REP ou REP+ en étroite collaboration avec le second degré sera appréciée. • Disponibilité pour un travail avec des pairs, avec des personnels de direction et d'inspection : ouverture aux autres, écoute, sens de la coopération. • Maîtrise des outils usuels de la communication numérique. • Déplacements à prévoir sur toute l'île
	MISSIONS	<p>En lien étroit avec le correspondant académique de l'Éducation prioritaire, les pilotes de chaque réseau (Principal de collège, IEN et IA-IPR référent) et sous la responsabilité des inspecteurs en charge du groupe des formateurs éducation prioritaire 1D/2D, le formateur / la formatrice en éducation prioritaire joue un rôle déterminant :</p> <p>dans l'accompagnement des équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous contribuez à diffuser et à expliciter les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire ; - vous accompagnez les équipes en REP + notamment lors des temps consacrés au travail collectif, afin d'aider au développement de la réflexion pédagogique collective ; <p>dans l'élaboration de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous observez et analysez des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider les enseignants à réajuster leurs pratiques dans le cadre ordinaire de la classe ; - vous déterminez et définissez avec les acteurs des réseaux les besoins en formation des équipes ; - vous animez des formations dont l'objet est spécifique à l'éducation prioritaire ; - vous élaborez des outils de formation pour alimenter une banque de ressources académique ; <p>dans le compte rendu des actions de formations</p> <ul style="list-style-type: none"> - vous valorisez les initiatives et le travail engagé dans les réseaux ; - vous contribuez aux bilans réguliers de l'accompagnement des réseaux. <p>Vous serez amené/amenée à travailler avec d'autres professionnels de la formation dans le cadre de sa vos missions.</p>
	CONDITIONS D'EXERCICE	<p>Pour exercer sa mission dans les réseaux de l'éducation prioritaire de l'académie, le formateur est déchargé de 50% de son ORS en tant qu'enseignant.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Afin d'approfondir son expertise et faciliter le développement de politiques communes de formation des enseignants, le formateur sera régulièrement amené à suivre divers

		<p>séminaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le formateur / la formatrice pourra bénéficier de frais de déplacements pour se rendre aux lieux de formation si le cadre réglementaire le permet.
	REGIME INDEMNITAIRE	<p>*Les missions ouvrent droit à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'indemnité de fonctions particulières pour les professeurs des écoles spécialisés. <p>*Au titre de la mission d'enseignement au prorata :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) - l'indemnité REP/REP+
	CONDITIONS DE NOMINATION	<p>PEPAP : Poste à exigence particulière.</p> <p>Les avis favorables formulés par la commission de sélection seront valables pendant 5 ans : s'ils n'ont pas obtenu de poste concerné au mouvement 2024, les candidats bénéficiant d'un avis favorable pourront postuler de nouveau aux mouvements 2025 à 2028.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement obligatoire (joindre lettre de motivation + curriculum Vitae + copie du dernier rapport d'inspection (ou compte rendu de rendez-vous de carrière))
	PILOTE	CHATONNAY Philippe, IA-IPR EPS

II. POSTES A PROFIL (hors mouvement)

Table des matières

II. POSTES A PROFIL (hors mouvement).....	40
ENSEIGNANT EN UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (TSLA).....	41
ENSEIGNANT SPÉCIALISÉE D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE (UEEA) SECTEUR NORD.....	43
COORDONNATEUR REP – COLLEGE LA CHALOUPE SAINT-LEU.....	45
COORDONNATEUR REP – COLLEGE ALBIUS.....	46
COORDONNATEUR REP – COLLEGE AUGUSTE LACAUSSE.....	48

ENSEIGNANT EN UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS) TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES (TSLA)

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	9740328N E.E.PU Raymond Mondon St-Pierre 9741318P E.E.PU José Barau Ste-Suzanne 9741381H E.E.PU Alain Lorraine à La Possession
	MISSIONS	<p>L'enseignant coordonnateur ULIS assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS, - la coordination de l'ULIS et des relations avec les partenaires extérieurs, - un rôle de conseil auprès de la communauté éducative en qualité de personne ressource. <p>RESPONSABILITES :</p> <p>Il organise le travail des élèves en situation de handicap en fonction des projets personnalisés de scolarisation (PPS) en lien avec les équipes de suivi de scolarisation.</p> <p>SPECIFICITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il favorise le fonctionnement inclusif de l'ULIS, - il actualise ses connaissances et ses compétences pour mieux répondre aux besoins particuliers de ses élèves.
	COMPÉTENCES TECHNIQUES REQUISES	<p>AVOIR DES CONNAISSANCES SUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dispositifs législatifs et réglementaires en faveur des élèves présentant des troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyscalculie...), - le fonctionnement des différentes instances prenant en charge les élèves présentant des troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyscalculie...), - les troubles spécifiques du langage et des apprentissages, - les apports des neurosciences en matière d'apprentissage à l'école. <p>CAPACITES ATTENDUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler en équipe (école et partenaires extérieurs), - intégrer les évolutions au niveau des neurosciences, - avoir une expérience confirmée dans la prise en charge et dans les apprentissages, - savoir développer des pratiques pédagogiques qui tiennent compte des connaissances en neurosciences. <p>APTITUDES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disponibilité, - ouverture aux autres, - sens de l'écoute, - capacité de se remettre en cause, - empathie, - implication dans un travail de groupe, - adaptation aux changements rapides, - précision et rigueur, - organisation et méthode, - prise d'initiatives, - installation d'une relation de confiance avec ses interlocuteurs, - respect de la confidentialité.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Enseignant spécialisé titulaire du CAEI, CAPSAIS, CAPA SH ou CAPPEI. Si le candidat ne détient pas la certification avec le module professionnalisation correspondant au poste, il devra suivre la formation complémentaire.
	NOMINATION	PAP : Poste appel à candidature 1 poste 1 personne. Poste à avis. Affectation prononcée hors mouvement.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les avis favorables seront classés.
	PILOTE	Claude GOUDET-TROTET, Inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'École Inclusive Nord/Est Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30 ce.9741708n@ac-reunion.fr

ENSEIGNANT SPÉCIALISÉE D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE (UEEA) SECTEUR NORD		
IDENTIFICATION DU POSTE	IMPLANTATION DU POSTE	9741549R I.M.E. DU BAOBAB BRAS PANON Poste UEEA sous la responsabilité de l'Inspection École Inclusive Nord/Est par délégation de l'IA-DAASEN qui coordonne le SEI (Service de l'École Inclusive) et en lien avec un ESMS.
	DISPOSITIF	La stratégie pour l'autisme au sein des troubles neuro-développement (TND) 2018-2022 prend en considération l'ensemble du parcours de vie des personnes, de la toute petite enfance à l'âge adulte. Pour ce faire, elle déploie des Unités d'Enseignement en classes maternelles et élémentaires pour faciliter l'inclusion scolaire des enfants atteints d'autisme ou autres Troubles du Neuro Développement (TND) en s'appuyant sur des interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la HAS (Haute Autorité de Santé).
	CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION	L'unité d'enseignement élémentaire autisme est une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant TND présentant des troubles sévères au sein de l'école. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'unité d'enseignement et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il travaille en lien étroit et permanent avec les membres de l'équipe, et notamment le coordonnateur médico-social des temps d'interventions, hors temps scolaire. Les actions pédagogiques et éducatives sont réalisées dans la classe (ou le cas échéant dans une autre salle de l'école), à partir d'un projet individualisé partagé et évolutif. Les objectifs pédagogiques demeurent ceux de l'école élémentaire, avec des attendus spécifiques inhérents aux besoins propres de chaque enfant.
	PROFIL	Enseignant titulaire du CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS, 2 CA-SH (option D de préférence ou UE – ULIS) , ou en cours, sous réserve d'obtention (session 2022).
	OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE	27 heures hebdomadaires de service comprenant 24 heures d'enseignement et 3 heures consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles. Remarque : ce poste est incompatible avec un temps partiel.
	MISSIONS	Identifié comme le pilote de l'UE, l'enseignant – « <i>coordonnateur</i> » : <ul style="list-style-type: none"> - organise les enseignements et veille à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'éducation nationale et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; - participe à la rédaction du projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement ; - assure la coordination avec l'équipe pédagogique de l'école dans laquelle est implantée l'UE ; - construit un Projet Individualisé pour chaque élève dans le cadre fixé par les PPS ; - partage avec les autres professionnels du Service Médico-Social (SMS) un langage et des outils de réflexion communs ; - transmet des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant des interventions hors temps scolaire dont ses collègues l'informent ; - réalise avec des partenaires les évaluations qui permettent le réajustement des projets ; - favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels du SMS ; - est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne

		<p>le cadre et le travail proposé à leur enfant dans l'UE ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille, comme l'ensemble de l'équipe avec laquelle il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents. - il est personne ressource au sein du SEI et des « PIAL renforcés » en lien avec le SEI et les ESMS.
	<p>CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les programmes et les attendus des cycles 2 et 3 ; - Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages ; - Jouir d'une expérience pédagogique dans l'ASH reconnue ; - Connaître les dispositifs institutionnels et les procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés ; - Disposer d'une bonne connaissance des troubles du spectre autistique ; - Être capable de travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels ; - Coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs de l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; - Mettre en œuvre des aides pédagogiques adaptées et évaluer régulièrement les actions engagées ; - Respecter le secret professionnel et faire preuve de la confidentialité et de la discrétion nécessaires ; - Apprécier les situations critiques et d'urgence ; - Conduire un entretien ; - Se distancier face aux problématiques liées au handicap ; - Être disponible pour des réunions sur temps scolaire et hors temps scolaire ; - S'engager à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers ; - Informer les autres enseignants de l'école et les représentants des parents d'élèves et lors des formations continues PIAL , des modalités de fonctionnement de l'UE.
<p>CONTEXTE ADMINISTRATIF</p>	<p>NOMINATION</p>	<p>PAP : Poste à profil avec appel à candidatures. Affectation prononcée hors mouvement.</p>
	<p>MODALITÉS DE CANDIDATURE</p>	<p>Les avis favorables seront classés.</p>
	<p>CONTACT</p>	<p>Claude GOUDET-TROTET, Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription en charge de l'école inclusive Nord-Est</p> <p>Téléphone secrétariat : 0262 92 99 30</p>

COORDONNATEUR REP – COLLEGE LA CHALOUPE SAINT-LEU

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	9740267X : E.E.PU ESTELLA CLAIN
	CADRE GÉNÉRAL	Textes de référence : - Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République ; - Référentiel de l'éducation prioritaire ; - Décret n°2014-940 DU 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignant exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ; - Circulaire sur la Refondation de l'Education Prioritaire : BO n)23 du 05 juin 2014.
	MISSIONS	Le coordonnateur REP est chargé d'accompagner et de favoriser la mise en œuvre des orientations arrêtées par les copilotes du REP et en particulier : - suivi et évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire en prenant appui sur les indicateurs définis en lien avec la réussite des élèves, - soutien et suivi des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1 ^{er} et 2nd degrés) et entre les écoles, - mise en œuvre des projets, accompagnement des équipes d'école et de collège dans le suivi, - organisation des réunions institutionnelles en concertation avec les copilotes, - suivi des actions partenariales avec les services de l'État, les collectivités locales, les associations...). Recherche de nouveaux partenariats.
	COMPETENCES ATTENDUES	- Connaissance du fonctionnement du système éducatif du 1 ^{er} degré comme du 2nd degré. - Connaissance d'un fonctionnement de l'éducation prioritaire et de son référentiel. - Capacité à travailler en équipe, à communiquer. - Savoir coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Capacité de rédaction et de synthèse. - Capacité à animer, impulser, évaluer.
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Expérience d'enseignement en élémentaire en REP ou REP+ souhaitée et connaissance du territoire de la Chaloupe Saint-Leu si possible.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	PAP : poste à profil avec appel à candidatures. Poste à avis. Affectation prononcée hors mouvement.
	PILOTES	MESPOULHE Philippe IEN circonscription de Saint Leu Téléphone secrétariat IEN : 0262 51 76 46 SOUPRAMANIEN Yoland : Principal du collège Téléphone secrétariat : 0262 54 87 87
	CONTACT	CHARLETTINE Valérie, chargée de mission Education Prioritaire et Politique de la Ville Mail : marie-georges.Charlettine@ac-reunion.fr

COORDONNATEUR REP – COLLEGE ALBIUS

IDENTIFICATION DU POSTE	LOCALISATION	9740177Z : E.E.PU PAULE LEGROS
	CADRE GÉNÉRAL	<p><u>CADRE RÉGLEMENTAIRE DE RÉFÉRENCE</u> Refondation de l'éducation prioritaire : circulaire n° 2014 - 077 du 4/06/2014 Référentiel de l'éducation prioritaire : http://eduscol.education.fr/cid76446/referentiel-pour-l-education-prioritaire.html Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 (NOR MENE1412775C)</p>
	MISSIONS	<p>Sur le plan pédagogique, conformément au référentiel pour l'éducation prioritaire et à la circulaire de Refondation de l'éducation prioritaire, ses missions sont les suivantes :</p> <p>1) De coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la préparation et le suivi des rencontres de l'équipe de pilotage du réseau. - Veiller à la mise en cohérence des actions envisagées dans le projet de réseau. - Contribuer à coordonner et planifier les actions pédagogiques et éducatives définies dans le projet de réseau, notamment celles du cycle de consolidation (CM1, CM2, 6ème). - Contribuer à favoriser le travail conjoint des enseignants du premier et du second degré, ainsi que le travail collaboratif des équipes. <p>2) D'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la mise en œuvre des actions de formation pour tous les acteurs du réseau (1^{er} et 2nd degrés), en prenant appui sur le plan de formation du projet de réseau. - Développer les actions de liaison entre le collège et les écoles du réseau. - Contribuer à l'évaluation des actions pédagogiques du projet de réseau. <p>3) D'impulsion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renseigner les équipes sur le contexte du réseau. - Faire connaître le référentiel de l'éducation prioritaire et celui des compétences du professeur. - Informer les enseignants des évolutions institutionnelles et organisationnelles liées à la refondation de l'éducation prioritaire. - Mutualiser et diffuser les réflexions, pratiques, démarches, documents pédagogiques validés par les pilotes pédagogiques. - Encourager les initiatives de recherches et de productions pédagogiques inter-degrés. <p>En outre, le coordonnateur veille à favoriser les actions en partenariat et la cohérence de celles existant sur le territoire du réseau (PEDT, CLEA, CLAS, REAAP, PRE...).</p> <p>Sur le plan administratif, il aura à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer et organiser les réunions du comité de pilotage du réseau et de Conseil Ecole Collège (CEC) avec les responsables du réseau. - Rédiger les compte-rendus de ces réunions et assurer leur diffusion après approbation par les responsables du réseau. - Tenir et suivre les tableaux de bord du réseau. - Produire un bilan annuel des actions mises en œuvre dans le cadre du

		<p>projet de réseau.</p> <p>Le coordonnateur rendra compte de ses missions annuellement, dans un rapport d'activités transmis aux pilotes du réseau (IEN, Principale, IA-IPR) et dans le cadre d'un entretien de bilan et de prospective permettant l'ajustement de vos missions ; ces éléments participent à son évaluation statutaire.</p> <p>Le coordonnateur se verra remettre une lettre de mission valable pour une année scolaire et renouvelable.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	<p>Poste appel à candidature 1 poste 1 personne.</p> <p>Poste à avis. Affectation prononcée hors mouvement.</p>
	CONDITIONS D'EXERCICE	<p>Le réseau Albius est composé du collège Albius, des écoles maternelles Pauline Kergomard (9740656V) et Appolina Delpha (9740624K) et des écoles élémentaires Francis Rivière (9740657W) et Paule Legros (9740177Z). Le coordonnateur de réseau travaille sous la responsabilité des pilotes du réseau : l'IEN de la circonscription, la Principale du collège et l'IA-IPR référent du réseau.</p>
	CONTACT	<p>BALL Marie-Laure - circonscription Le Port 1 Téléphone secrétariat IEN : 0262 42 14 69</p> <p>BOLA Véronique : Principale du collège Téléphone secrétariat : 0262 43 06 02</p>

COORDONNATEUR REP – COLLEGE AUGUSTE LACAUSSADE

IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULÉ DU POSTE	<p>Textes de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République - Référentiel de l'éducation prioritaire - Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré - Circulaire sur la Refondation de l'Éducation Prioritaire : BO n°23 du 05 juin 2014
	LOCALISATION	9741327Z : E.E.PU MAXIMILIENNE LAMBERT A SALAZIE
	MISSIONS	<p>Le coordonnateur REP est chargé d'accompagner et de favoriser la mise en œuvre des orientations arrêtées par les copilotes du REP et en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivi et évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire en prenant appui sur les indicateurs définis en lien avec la réussite des élèves, - soutien et suivi des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés) et entre les écoles, - mise en œuvre des projets, accompagnement des équipes d'école et de collège dans le suivi des actions du projet de réseau - organisation des réunions institutionnelles en concertation avec les copilotes - suivi des actions partenariales avec les services de l'État, les collectivités locales, les associations...). Recherche de nouveaux partenariats.
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif du 1er degré comme du 2nd degré. Connaissance du fonctionnement de l'éducation prioritaire et de son référentiel. - Capacité à travailler en équipe, à communiquer, - Savoir coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Capacité de rédaction et de synthèse - Capacité à animer, impulser, évaluer.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Expérience d'enseignement en élémentaire en REP ou REP+ souhaitée et connaissance du territoire de Salazie si possible.
	NOMINATION	PAP : poste à profil avec appel à candidatures. Affectation prononcée hors mouvement.
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés. Les candidatures seront classées.
	CONTACT	<p>Inspectrice de l'Éducation Nationale : AMOURDOM MARIAYE Catherine, circonscription de Bras Panon Téléphone secrétariat IEN : 0262 51 76 46</p> <p>Principal : M. ROUDAIRE Téléphone : 0262 47 51 55</p>